

**MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY**

**AVIS PUBLIC**

AVIS est par la présente donné par le directeur général et greffier-trésorier que le règlement mentionné ci-dessous a été adopté par le conseil municipal le 21<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024 :

- Règlement 703-2024 modifiant le règlement 618-2021 sur le plan d'urbanisme afin d'intégrer les nouvelles dispositions du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie

QUE ce règlement a reçu l'approbation de la municipalité régionale de comté de Matawinie le 16<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024;

QUE les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité et sur le site Internet;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHERTSEY ce 29<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2024.



M. Marc-André Plante  
Directeur général et greffier-trésorier

---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, M. Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, en avoir transmis copie au journal pour publication et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 29<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024 entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 29<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.



M. Marc-André Plante  
Directeur général et greffier-trésorier